

# **CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES PARLEMENTS DE L'UNION EUROPÉENNE**

**- L'AVENIR DE L'EUROPE -**

**Budapest, les 11 – 12 mai 2025**

**Conclusions de la présidence**

## Remarques préliminaires

La conférence des présidents des parlements de l'Union européenne s'est tenue à Budapest les 11-12 mai 2025, et a réuni les présidents, les vice-présidents et leurs représentants de 34 parlements/chambres de 25 États membres, ainsi que la présidente du Parlement européen, Mme Roberta Metsola. En outre, les présidents ou leurs représentants des 7 pays candidats y ont également pris part ; et les présidents et les vice-présidents du parlement de 2 autres pays, ainsi que le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont participé en tant qu'observateurs. La conférence a été présidée par M. László Kövér, Président de l'Assemblée nationale hongroise.

Rappelant le point 5.1 des lignes directrices de Stockholm, la présidence reconnaît que, en raison de leur position constitutionnelle, certains parlements et chambres parlementaires ne peuvent pas apporter leur soutien direct à des déclarations politiques de fond et ne peuvent donc pas être considérés comme soutenant explicitement toutes les parties de la présente déclaration. Néanmoins, les présidents concernés, au nom de leurs parlements et chambres, reconnaissent l'importance des questions soulevées et la volonté de leurs collègues de proposer des options de solution concrètes pour l'avenir.

La conférence a été divisée en deux sessions :

- I. La future Union européenne
- II. Le régionalisme en Europe et la sauvegarde de l'identité culturelle de l'Europe

### **I. La future Union européenne**

#### Les présidents

- (1) conviennent que l'UE a besoin d'un plan stratégique univoque, y compris les réponses communes et résilientes dans le contexte mondial difficile actuel en mettant l'accent sur la sécurité, la transformation numérique, le changement climatique et la défense des valeurs fondamentales de l'UE.
- (2) se félicitent des objectifs clés de l'UE, énoncés dans le programme stratégique 2024-2029 dans le but de promouvoir une Europe qui est libre et démocratique, forte et sûre, prospère et compétitive, par lequel l'Europe peut être mieux équipée pour faire face aux défis, aux risques et aux menaces actuels et futurs.
- (3) se félicitent de l'ouverture du débat sur le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période après 2027, en soulignant la nécessité d'un budget orienté vers l'avenir, flexible et suffisamment ambitieux.
- (4) soulignent que les États membres continueront à jouer un rôle essentiel dans le façonnement de l'avenir de l'UE et dans la construction d'une Europe forte,

souveraine et résiliente, et que la diplomatie parlementaire apporte une valeur ajoutée significative à cet égard.

- (5) défendent fermement les valeurs sur lesquelles l'UE est fondée, telles qu'elles sont énoncées dans l'article 2 du Traité sur l'Union européenne. La protection et le renforcement de ces valeurs sont une mission partagée entre les parlements, les gouvernements nationaux et les institutions européennes.
- (6) soulignent l'importance de continuer à respecter les principes d'attribution, de subsidiarité et de proportionnalité, comme indiqué dans l'Article 5 du Traité sur l'Union européenne, ainsi que les dispositions constitutionnelles spécifiques des États membres. Les présidents insistent également sur la nécessité d'assurer également la transparence du fonctionnement des institutions européennes, comme pierre angulaire de la légitimité démocratique et de renforcer la coopération avec les parlements nationaux, dans le cadre des Traités.
- (7) conviennent que les parlements devront encore renforcer leur rôle constructif dans l'élaboration du contenu des politiques de l'UE et dans l'influence sur la législation de l'UE, en utilisant pleinement les possibilités offertes par les Traités. Les présidents mettent en exergue le fait que les parlements sont des acteurs incontournables dans le débat sur l'avenir de l'Europe et dans la réalisation de la future Union européenne. Ils demandent que ces questions continuent d'être activement discutées dans le cadre des événements interparlementaires, en particulier lors des réunions de la COSAC.
- (8) estiment que poursuivre le développement des relations entre les institutions européennes et les parlements nationaux contribuerait à la gestion du déficit démocratique dans l'Union européenne et rapprocherait l'Union européenne de ses citoyens. Cela est également essentiel pour assurer une plus grande transparence et un meilleur dialogue. Ils regrettent que la coopération avec les parlements nationaux ne fasse pas partie des priorités de la nouvelle Commission européenne et espèrent que cet aspect important bénéficiera d'une plus grande attention à l'avenir.
- (9) encouragent le développement du dialogue et des échanges de vues entre la Commission européenne et les parlements nationaux et invitent la Commission européenne à assurer la participation régulière des commissaires concernés aux événements interparlementaires permanents dans le cadre de la dimension parlementaire de la présidence tournante du Conseil de l'UE. En outre, ils demandent que les commissaires se rendent régulièrement dans les parlements nationaux des États membres, en veillant à ce que ces visites tiennent compte de l'équilibre géographique, afin d'assurer une représentation équitable dans tous les États membres de l'UE.
- (10) conviennent que la future Union européenne est aussi fondamentalement déterminée par l'élargissement, ce qu'ils considèrent comme un investissement géostratégique pour la paix, la sécurité, la stabilité et la prospérité. Ils encouragent l'Union et les pays en voie d'adhésion à exploiter au mieux le potentiel de l'élargissement, en cohérence avec l'approche fondée sur le mérite.

Cela devrait être appliqué de la même manière à tous les pays candidats à l'adhésion. Ils partagent l'avis du Conseil européen, comme indiqué dans ses conclusions de décembre 2023 selon lequel l'Union européenne et les futurs États membres doivent être prêts au moment de l'adhésion. Les présidents attachent une importance particulière à la participation aux programmes européens de renforcement des capacités de l'UE dans la préparation des pays candidats et des candidats potentiels à l'adhésion à l'UE.

- (11) conviennent qu'une Union plus compétitive peut mieux protéger ses citoyens, ses valeurs et ses intérêts, tout en préservant sa prospérité et le modèle social européen. Ils demandent instamment de rendre l'Union plus compétitive, productive, innovante et durable, en s'appuyant sur la cohésion économique, sociale et territoriale, et en garantissant la convergence ainsi que les conditions de concurrence égales, tant au sein de l'Union qu'à l'échelle mondiale, conformément à la déclaration de Budapest. Les présidents soulignent également l'importance d'investir dans les technologies vertes, l'infrastructure numérique et une transition énergétique juste.
- (12) reconnaissent la nécessité d'une Union européenne plus forte et plus opérationnelle dans le domaine de la sécurité et de la défense, qui contribuerait de manière positive à la sécurité mondiale et transatlantique et qui est complémentaire de l'OTAN, dans le respect des compétences définies par les Traités. Les présidents réitèrent leur soutien continu et inébranlable à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et réaffirment la nécessité de continuer à apporter à l'Ukraine un soutien militaire, politique, financier, économique, humanitaire et diplomatique, dans le respect des compétences nationales de chaque État membre de l'UE. Ceci est essentiel pour l'établissement et le maintien d'une paix juste et durable, fondée sur des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international sur le continent, en se fondant sur les principes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États. Ils rappellent les conclusions de la Conférence des présidents de l'UE qui s'est tenue à Palma en 2024 et réitèrent leur condamnation de l'agression illégale de l'Ukraine par la Russie. Les présidents expriment leur espoir que les négociations visant à parvenir à un cessez-le-feu et à la paix mèneront au succès et ils soulignent le principe selon lequel aucune initiative concernant l'Ukraine ne doit avoir lieu sans l'Ukraine.
- (13) attirent l'attention sur le fait que, compte tenu des défis posés par l'invasion, il est nécessaire d'accélérer et d'intensifier les efforts visant à réduire les prix de l'énergie pour les ménages et les entreprises dans l'ensemble de l'Union, en tenant compte des différents mix énergétiques des États membres de l'UE et des circonstances nationales, sur la base de l'article 194 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.
- (14) reconnaissent l'importance de la coopération transatlantique pour relever les défis mondiaux, pour favoriser la croissance économique et pour garantir la paix et la sécurité.

- (15) se félicitent que la Roumanie et la Bulgarie soient devenues membres à part entière de l'espace Schengen et soulignent la nécessité d'un bon fonctionnement de l'espace Schengen et d'une protection efficace des frontières extérieures de l'UE qui est une condition préalable essentielle et une contribution à la sécurité de l'Europe. Les présidents conviennent que le renforcement de l'action commune pour lutter contre l'immigration clandestine reste l'une des principales priorités.
- (16) estiment que les enjeux démographiques doivent également être relevés dans le cadre des efforts visant à construire une Europe plus forte, plus dynamique et plus solidaire, en mettant l'accent sur le soutien des ressources humaines internes existantes.

## **II. Le régionalisme en Europe et la sauvegarde de l'identité culturelle de l'Europe**

### Les présidents

- (17) confirment que, pour préserver et renforcer la diversité linguistique et culturelle de l'Europe, il convient d'accorder une attention particulière aux potentialités et aux valeurs nationales, régionales et locales. À cet égard, ils rappellent que les conclusions de la Conférence des présidents, dans le cadre de la dimension parlementaire de la présidence espagnole, soulignent qu'il est nécessaire de protéger et de promouvoir la diversité culturelle et linguistique au sein de l'Union européenne, y compris dans la sphère parlementaire.
- (18) insistent sur le fait qu'une Europe forte ne peut se construire qu'en renforçant la confiance des citoyens européens dans l'Union. À travers l'utilisation efficace des instruments de la politique de cohésion, tels que le Fonds européen de développement régional, l'UE peut apporter des résultats tangibles aux citoyens, tout en respectant le principe de subsidiarité, renforçant ainsi la confiance et l'engagement à l'égard de l'UE.
- (19) soulignent que la politique de cohésion de l'UE doit contribuer à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union, tout en réduisant les inégalités entre les régions, en promouvant la convergence, la croissance économique, la coopération et les innovations et en soutenant la mise en œuvre des considérations environnementales par le développement basé sur les spécificités locales. La participation active des acteurs régionaux et des autorités permet de garantir que les ressources européennes soient utilisées d'une manière adaptée aux besoins locaux. Ils soulignent la nécessité de mieux prendre en compte les spécificités des régions ultrapériphériques et de faire usage des pouvoirs d'adaptation prévus par l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.
- (20) soutiennent l'alignement des efforts visant à améliorer la compétitivité et la convergence des régions de l'UE et à renforcer la cohésion sociale sur les principes du développement durable, en veillant à ce que la croissance

économique soit inclusive, respectueuse de l'environnement et profite de manière égale à toutes les régions. Les Présidents encouragent la prise en compte de la diversité des écosystèmes économiques aux niveaux national, régional et local.

- (21) reconnaissent que la prise en compte des spécificités et des besoins des communautés régionales et locales peut contribuer au maintien de l'unité de l'UE en permettant à tous les citoyens de se sentir membres d'une communauté européenne plus large avec leur propre culture et leurs traditions. Ils sont conscients que promouvoir notre patrimoine culturel commun permet non seulement de préserver les identités locales, mais manifeste également une idée européenne commune fondée sur la préservation des valeurs et des traditions nationales, reflétant également les valeurs fondamentales de l'UE. Le riche patrimoine culturel de l'Europe, composé de cultures uniques de nos nations et de nos régions, est un trésor de valeurs que chaque citoyen européen peut considérer comme sien.
- (22) rappellent que la destruction des biens culturels, notamment du patrimoine bâti, dans les zones de conflit, constitue une perte irréparable pour nous tous. C'est pourquoi ils considèrent qu'il est important de sensibiliser à l'importance du patrimoine culturel et de sa préservation dans toutes les phases de crise afin de promouvoir la réconciliation aussi bien que le dialogue interculturel et interconfessionnel, conformément aux conclusions du Conseil de l'Union européenne du 21 juin 2021. Ils attirent également l'attention sur le fait que le soin et la promotion du patrimoine culturel permettent non seulement de maintenir la cohésion sociale en Europe, mais peuvent également apporter des avantages économiques. À cet égard, les présidents soulignent l'importance de la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels (Convention de Nicosie).
- (23) attirent l'attention sur l'importance des activités culturelles fondées sur les besoins et les intérêts des communautés régionales et locales et, dans ce contexte, se félicitent des conclusions du Conseil de l'Union européenne du 26 novembre 2024 sur l'amélioration et l'encouragement de l'accès à la culture.
- (24) soulignent que les personnes appartenant aux minorités nationales ou linguistiques\*, qui représentent presque 10 % de la population de l'Europe, contribuent de manière significative à la richesse du patrimoine culturel. Les présidents rappellent que la protection des droits des personnes appartenant à des minorités est une valeur fondamentale inscrite dans les traités fondateurs de l'UE et le respect de ce principe, à la lumière de l'obligation de satisfaire aux critères de Copenhague est donc, dans tous les cas une condition préalable à l'adhésion des pays candidats.
- (25) conviennent que la cause du patrimoine culturel commun est progressée lorsque les droits culturels, linguistiques et religieux des citoyens de l'UE appartenant à des minorités nationales et linguistiques\*, ainsi que les valeurs de leurs

---

\* Pour la délégation bulgare, l'expression acceptable est "personnes appartenant à des minorités".

communautés locales souvent vulnérables, bénéficient d'une protection adéquate également dans les États membres de l'Union européenne, tout en respectant le cadre constitutionnel propre à chaque État membre. À cet égard, ils appellent à une coopération institutionnelle plus étroite entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

- (26) considèrent comme orientées vers l'avenir et dignes de discussion toutes les initiatives qui visent à promouvoir la préservation de notre patrimoine culturel et linguistique, et donc la familiarité apportée par la patrie immédiate et élargie. À cet égard, il est suggéré que le droit à l'identité nationale fasse partie des droits de l'homme universels.

## **IPEX –La plateforme d'échange interparlementaire de l'UE**

### Les présidents

- (27) se félicitent des conclusions de l'IPEX adoptées le 10 février 2025 lors de la réunion des secrétaires généraux des parlements de l'UE à Budapest.
- (28) félicitent du Parlement espagnol pour leur travail au cours de l'année de leur présidence du Conseil d'administration de l'IPEX, pour leur contribution au lancement des travaux selon le plan de travail de l'IPEX pour la période 2024-2026, et pour avoir organisé la conférence des correspondants de l'IPEX à Madrid les 7 et 8 novembre 2024.
- (29) remercient également le Sénat belge pour sa disponibilité permanente liée à l'emploi de l'officier responsable d'information de l'IPEX, ainsi que le Parlement européen pour avoir fourni des ressources financières et humaines nécessaires au développement du nouveau site web de l'IPEX, et le Parlement italien pour avoir organisé la quatrième conférence des utilisateurs d'IPEX à Rome le 28 mars 2025.
- (30) encouragent les parlements des pays candidats à utiliser l'IPEX et à y participer activement, ce qui peut constituer pour eux un outil important au cours du processus d'intégration.
- (31) rappellent que l'IPEX est censé être un prestataire de services à guichet unique dans le cadre de la coopération interparlementaire et de l'échange d'informations au sein de l'Union européenne. Dans cet esprit, les présidents encouragent à la fois les réseaux d'experts et les séminaires du personnel comprenant des parlements nationaux à être présents sur l'IPEX. Ils estiment que l'IPEX devrait également servir comme une plate-forme d'échange de bonnes pratiques entre les parlements nationaux et le Parlement européen sur des activités qui présentent un intérêt mutuel, telles que les programmes d'éducation et d'information sur la démocratie. Ils encouragent l'Assemblée nationale hongroise, qui prend aujourd'hui la présidence du Conseil d'administration de l'IPEX, à poursuivre le travail lié à ces actions.

Budapest, le 12 mai 2025